

ADOPTÉ

**COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès se sont réunis le 21 janvier 2020 à 19h à la Régie des matières résiduelles de la Mauricie

Étaient présents :

Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
Véronique Dugré, Groupe Place du moulin
Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX
Lauréanne Daneau, Conseil régional de l'environnement Mauricie
Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès
Pierre Tardif, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Était absent :

Michel Bourassa, MRC de Maskinongé

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance assiste par conférence téléphonique

Invité :

M. Stéphane Comtois, ing., directeur opérations & infrastructures

1. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la réunion à 19 h 00. Il souhaite à tous une bonne nouvelle année environnementale et écoresponsable.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par monsieur Réal Pellerin et appuyé par monsieur Marc Bastien d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté par les membres.

3. Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2019

Adopté le 1er septembre 2020

Le président demande si tous ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion et s'ils sont prêts à l'adopter. Il est proposé par Pierre Tardif et appuyé par Véronique Dugré d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté par les membres.

3.1 Suivi du P.V. du 8 octobre 2019 (Cf Tableau en annexe)

Extraits du procès-verbal	Notes et commentaires
<p>4. Dépôt des avis de non-conformités Rapport de Pluritec ingénieurs-conseils concernant le fonctionnement des pompes des puits de pompage</p>	<p>Le dossier continue de cheminer. Le rapport de Pluritec ingénieurs-conseils est déposé bien que des précisions restent à fournir. Le sujet sera traité au cours de la réunion.</p>
<p>6. Dépôt du registre des matières reçues</p>	
<p>Prévision du tonnage des matières résiduelles pour l'année 2020</p>	<p>Pour 2020 le tonnage prévu est de 154000</p>
<p>9. Actualités Déménagement de l'écocentre</p> <p>Décision relative aux installations de raffinage de biogaz et de compostage.</p>	<p>Il n'y a pas de nouveau développement pour l'instant concernant le déménagement de l'écocentre. Les études se poursuivent. Il sera localisé dans le secteur Grand-Mère près du garage municipal. Le sujet sera développé au cours de la réunion.</p> <p>Il n'y a pas encore de décisions relativement aux installations, le projet est à l'étape de négociation avec un producteur. Une annonce devrait suivre dans les prochaines semaines. Le sujet sera développé au cours de la réunion.</p>

Adopté le 1er septembre 2020

<p>10. Avis sur la question d'inclure le mandat du compostage au mandat du Comité de vigilance</p>	<p>Me Larose a fait parvenir une précision par courriel. Le point est à l'ordre du jour. Pour répondre à la question soulevée lors de la dernière réunion la réponse est qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un membre au comité de vigilance si les installations de compostage sont sur l'actuel site à St-Étienne.</p>
<p>11.1 Visite du site d'enfouissement</p>	<p>La visite a eu lieu le 24 octobre 2019</p>

Les membres conviennent qu'à l'avenir les suivis recoupant les points prévus à l'ordre du jour, seront discutés durant la réunion.

4. Dépôt des avis de non-conformités

Monsieur Stéphane Comtois indique que la firme Pluritech ingénieurs-conseils a rédigé une nouvelle note de service relative au fonctionnement des pompes des puits de pompage. La Régie n'a pas encore reçu la réponse du ministère de l'environnement concernant le dernier avis de non-conformité.

Il rappelle qu'en mars 2019 une pompe était en réparation au moment du constat de non-conformité. En octobre 2019, les installations n'étaient pas en service lorsqu'une nouvelle mesure a été prise.

5. Dépôt du registre des plaintes d'odeur

Monsieur Stéphane Comtois informe les membres qu'une seule plainte a été reçue au cours de la période d'octobre 2019 à aujourd'hui. Après vérification cette plainte n'était pas fondée.

6. Dépôt du registre des matières reçues

Le registre a été déposé aux membres.

Adopté le 1er septembre 2020

En 2019 il y a eu 165 000 tonnes de matières résiduelles reçues au site d'enfouissement, soit un peu plus que ce qui avait été prévu. Pour 2020, la prévision est de 154 000 tonnes.

La répartition de la provenance des matières reçues en 2019 sera déposée lors de la prochaine rencontre du Comité de vigilance. Les membres souhaitent connaître la répartition entre les matières provenant de la région et celles provenant hors de la région.

7. Collecte sélective et valorisation

7.1 Matières organiques

Pour l'instant il n'y a pas de développement dans le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Le projet de la Régie des matières résiduelles est à l'étape d'appel de candidature pour trouver des partenaires.

Monsieur Pierre Tardif rappelle que la Régie considère l'ajout d'une étape de biométhanisation à son installation prévue de compostage. Joindre les deux projets permettra de présenter un montage financier amélioré en affichant des revenus générés par le méthane. On mentionne la possibilité d'une subvention à des meilleures conditions.

On rappelle que la première étape de la demande de subvention au PTMOBC a été déposée et que la Régie est en attente d'une réponse avant de passer à l'étape suivante qui est le dépôt d'une étude détaillée incluant les plans et devis. Les installations de compostage et de raffinage du biogaz seront dans une usine fermée à Saint-Étienne, sur le site de la Régie.

De plus, les membres sont informés que le gouvernement prépare une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles qui devrait prévoir des modalités de soutien financier. On peut s'attendre à ce que le programme actuel soit continué et que les échéanciers de dépôt des demandes financières soient prolongés.

8. Suivi environnemental

8.1 Biogaz et suivi du projet de raffinage

Adopté le 1er septembre 2020

L'échéancier du développement du projet sera déposé au Comité dès qu'il sera disponible.

8.2. Système de captage des lixiviats

Bien que le système soit fonctionnel, les essais se poursuivent notamment pour revoir la technologie d'évacuation de la boue qui s'accumule sur les parois du système de traitement des eaux. Ce phénomène est causé par les métaux en suspension dans l'eau

8.3. Niveau de concentration de méthane

Les dernières mesures ont été effectuées lorsque le système était déconnecté. Tout est revenu dans la norme une fois la connexion refaite.

9. Actualités

9.1 Entente avec la municipalité de La Tuque

Suite aux négociations des derniers mois, entre la Régie et la municipalité de La Tuque, une entente devrait se signer dans les prochaines semaines. Le terme sera de 5 ans. Les matières organiques ne feront pas l'objet de cette entente.

10. Retour sur l'avis relatif au mandat de surveillance du site du compostage au Comité de vigilance

Me Larose rappelle l'obligation qu'a l'exploitant de former un comité de surveillance pour toute installation de gestion des matières résiduelles. Le comité de vigilance LET a un mandat spécifique aux installations d'enfouissement technique qui lui a été octroyé par règlement. Dans le cas des installations de compostages, la politique actuelle ne prévoit pas de modalités tant qu'à la formation et la composition du groupe de gens qui auront à surveiller ce type d'installation. Pour l'instant rien ne s'oppose à ce que ce soit le Comité de vigilance. Et comme le fait remarquer un membre, le Comité a le mandat des installations sur le site où seront érigés les installations de compostage.

Comme les installations seront sur le territoire de Saint-Étienne et que les citoyens sont déjà représentés au Comité, il ne sera pas pertinent d'ajouter de nouveaux membres pour la surveillance des installations de compostage.

Adopté le 1er septembre 2020

Il a été convenu que le Comité continuera à suivre le développement des installations de compostage sur le site de la Régie à Saint-Étienne.

11. Varia

11.1 Écocentre

L'écocentre sera relocalisé à Shawinigan dans un nouveau bâtiment. Une étude environnementale ainsi qu'une demande au conseil d'administration de la Régie afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement.

La construction est prévue pour 2021

11.2 Centre de tri

Le centre de tri, situé sur le site de la Régie, nécessite des réparations au toit.

La Régie est en attente des orientations du gouvernement en matière de valorisation avant de prendre une décision sur le développement du centre de tri.

Les membres discutent des problématiques de gestion d'un centre de tri tant au niveau de la main d'œuvre, de la variété des matières et des habitudes des citoyens.

Le modèle pourra être révisé en tenant compte de ces problématiques et des besoins financiers.

11.3 Composition du Comité

Les règles de régie interne du Comité prévoient que le mandat des membres est de quatre ans, renouvelable.

D'ici la prochaine réunion, me Larose et le président prépareront une proposition afin d'inviter les citoyens habitant dans le voisinage du site, les groupes ou organismes locaux ou régionaux voués à la protection de l'environnement et les groupes ou organismes locaux ou régionaux susceptibles d'être affectés par le site à participer à une rencontre et à déléguer de nouveau leur représentant

Monsieur Tardif offre les services de la Régie pour l'organisation.

12. Prochaine rencontre et fin de la rencontre

Adopté le 1er septembre 2020

La prochaine rencontre est fixée au 19 mai 2020 à 19 h 00.

13. Levée de la rencontre

Le Président lève la séance à 20 h 26 sur proposition de Marc Bastien, appuyée par Pierre Tardif.

Adopté le 1er septembre 2020